



STÉPHANE LE FOLL
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

MATTHIAS FEKL
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU
COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA PROMOTION DU TOURISME ET
DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Paris, le 21 octobre 2015

Communiqué de presse

Stéphane LE FOLL et Matthias FEKL saluent l'ouverture des marchés canadien à la viande bovine et brésilien aux produits laitiers français

MM. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et porte-parole du gouvernement, et Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, saluent l'ouverture du marché canadien à la viande bovine en provenance de 19 pays de l'Union européenne, dont la France, ainsi que l'ouverture du marché brésilien aux produits laitiers français.

S'agissant de la viande bovine, les entreprises françaises qui le souhaitent vont ainsi être autorisées à en exporter vers le Canada.

S'agissant des produits laitiers, après un audit approfondi réalisé en mai 2014, l'autorité sanitaire brésilienne vient de reconnaître publiquement l'équivalence du système sanitaire français. Cette décision ouvre le marché brésilien aux nouveaux établissements laitiers français qui souhaitent y exporter, sous réserve qu'ils bénéficient d'une autorisation délivrée par la Direction générale de l'alimentation. Cette dernière se voit ainsi confier la responsabilité d'établir et de mettre à jour la liste des établissements français de produits laitiers habilités à exporter vers le Brésil, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à de nouvelles visites d'inspection brésiennes. Ces entreprises vont donc dès à présent pouvoir demander aux autorités brésiennes la validation des étiquettes de leurs produits destinés à l'export.

Les ministres ont souligné que : *« La mobilisation continue du gouvernement pour ouvrir de nouveaux marchés à l'export est une des priorités du plan de soutien à l'élevage français. Avec la mobilisation d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour faire la promotion de la viande bovine française, le lancement le 12 octobre de la plateforme export et la levée des embargos vietnamien, qatari, singapourien, saoudien et sud-africain, canadien, et l'ouverture du marché brésilien aux produits laitiers françaises, les filières agricoles disposent d'atouts décisifs pour réussir à l'international. »*

Ces décisions traduisent la reconnaissance au niveau international du haut niveau de sécurité sanitaire de la production agricole et agroalimentaire française.

Contacts presse :

Cabinet de Stéphane LE FOLL: 01 49 55 59 74

Cabinet de Matthias FEKL: 01 43 17 47 03